

Informations *Rapides*

■ Dette trimestrielle de Maastricht des administrations publiques – 3^e trimestre 2014

À la fin du troisième trimestre 2014, la dette publique s'établit à 95,2 % du PIB

Avertissements : La dette trimestrielle étant fondée sur des sources comptables moins complètes que les comptes annuels, son profil demeure révisable pendant plusieurs trimestres.

La seule observation de la variation de la dette sur une période ne permet pas de déduire le déficit public. Pour passer de la variation de la dette brute au sens de Maastricht au déficit, il faut tenir compte de la variation des actifs financiers et de celle des autres comptes financiers à payer et à recevoir.

La dette publique augmente de 7,8 milliards d'euros par rapport au trimestre précédent

À la fin du troisième trimestre 2014, la dette publique de Maastricht s'établit à 2 031,5 Md€, en augmentation de 7,8 Md€ par rapport au trimestre précédent. Exprimée en pourcentage du PIB, elle atteint 95,2 %, en hausse de 0,1 point par rapport au deuxième trimestre 2014. La dette publique nette croît plus fortement (+21,4 Md€).

La dette de l'État diminue légèrement

La contribution de l'État à la dette diminue de 4,8 Md€ au troisième trimestre 2014. Cette baisse provient pour l'essentiel de la dette négociable à long terme (-7,6 Md€), compensée en partie par la hausse des titres à court terme (+2,3 Md€). En outre, un prêt de 0,4 Md€ aux pays de la zone euro au travers du Fonds européen de stabilité financière (FESF) est intégré à la dette de l'État (*encadré*).

La dette des administrations de sécurité sociale et des administrations publiques locales augmente

Au troisième trimestre 2014, la contribution des administrations de sécurité sociale (Asso) à la dette augmente fortement (+12,0 Md€). Les principaux mouvements viennent de l'Acoss (+9,3 Md€), et dans une moindre mesure de l'Unedic (+1,3 Md€) et de la Cades (+0,8 Md€).

La contribution des administrations publiques locales (Apul) augmente de 0,5 Md€ : elles remboursent 0,5 Md€ de prêts à long terme, empruntent 0,3 Md€ à court terme et émettent pour 0,8 Md€ d'obligations. Enfin, la contribution à la dette des organismes divers d'administration centrale (Odac) est stable (+0,1 Md€).

Dette au sens de Maastricht des administrations publiques en points de PIB (*)



La dette de Maastricht des APU en fin de trimestre et sa répartition par sous-secteur et par instrument

(en Mds€)

	2013T3	2013T4	2014T1	2014T2	2014T3
Ensemble des adm. publiques	1 935,5	1 949,5	1 995,0	2 023,7	2 031,5
en point de PIB (*)	91,8%	92,2%	94,0%	95,1%	95,2%
dont, par sous-secteur, consolidée (*) :					
Etat	1 524,7	1 534,0	1 577,3	1 612,5	1 607,7
Organismes divers d'adm. Centrale	25,5	21,5	21,3	20,1	20,2
Administrations publiques locales	172,2	182,3	180,2	178,7	179,2
Administrations de sécurité sociale	213,2	211,7	216,3	212,4	224,4
dont, par instrument :					
Dépôts	39,1	40,3	39,2	39,5	39,6
Titres négociables	1 626,1	1 629,0	1 682,6	1 712,5	1 713,8
court terme	210,6	199,9	214,1	213,6	219,0
long terme	1 415,5	1 429,1	1 468,4	1 498,9	1 494,8
Crédits	270,3	280,2	273,3	271,6	278,0
court terme	9,6	9,1	11,1	8,8	11,4
long terme	260,7	271,1	262,1	262,8	266,7

Source : Comptes nationaux base 2010 - Insee, DGFIP, Banque de France

(*) voir précisions dans l'encadré « Pour en savoir plus »

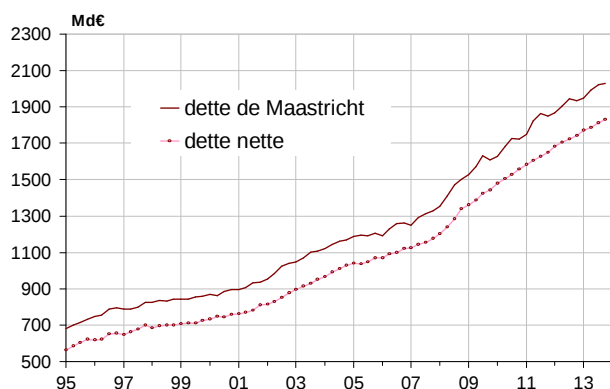
La dette publique nette augmente plus que la dette brute de Maastricht

À la fin du troisième trimestre 2014, la dette nette des administrations publiques s'élève à 1 831,9 Md€, soit 85,8 % du PIB (contre 85,1 % au trimestre précédent), en hausse de 21,4 Md€. L'écart de 13,6 Md€ avec l'augmentation de 7,8 Md€ de la dette brute traduit principalement la diminution de la trésorerie de l'État (-18,3 Md€) légèrement compensée par une hausse de celle des Asso (+3,3 Md€). L'État a également prêté pour 1,0 Md€ dont 0,4 Md€ via le FESF. Le Fonds de réserve pour les retraites (FRR) a acquis pour 0,8 Md€ d'obligations. Les Odac et les Apul participent dans une moindre mesure à cet écart.

La dette nette des APU en fin de trimestre et sa répartition par sous-secteur

	2013T3	2013T4	2014T1	2014T2	2014T3
Ensemble des adm. publiques	1 740,6	1 771,0	1 787,7	1 810,5	1 831,9
dont :					
Etat	1 414,8	1 431,9	1 449,8	1 479,1	1 491,5
Org. divers d'adm. centrale	7,2	3,9	3,5	3,3	3,6
Adm. publiques locales	159,9	170,0	167,5	165,9	166,5
Adm. de sécurité sociale	158,7	165,3	166,9	162,2	170,3

Dette au sens de Maastricht et dette nette



La valeur des détentions en actions cotées et titres d'OPC s'accroît

Au troisième trimestre 2014, la valeur des actions cotées et des titres d'organismes de placement collectif (OPC) détenus par les administrations publiques augmente de 6,5 Md€ pour atteindre 233,1 Md€. La valeur des actions cotées augmente de 4,5 Md€, du fait principalement de l'appréciation des participations détenues par l'État (+3,9 Md€), en particulier celle dans EDF. Les détentions d'OPC augmentent quant à elles de 1,9 Md€ du fait des acquisitions d'OPC monétaires par l'Unedic (+0,9 Md€), par le reste des Asso (+0,8 Md€) et par les Odac (+0,2 Md€).

Les actions cotées et les OPCVM détenues par les administrations publiques

	2013T3	2013T4	2014T1	2014T2	2014T3
Ensemble des adm. publiques	218,9	220,9	233,5	226,6	233,1
dont :					
Etat	70,0	71,9	80,7	70,6	74,5
Org. divers d'adm. centrale	27,4	28,2	29,0	29,6	29,8
Adm. publiques locales	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2
Adm. de sécurité sociale	121,2	120,6	123,5	126,2	128,6

Actions cotées et titres d'OPCVM détenus par les APU



Encadré : le Fonds européen de stabilité financière (FESF) mis en place le 7 juin 2010 emprunte sur les marchés financiers pour prêter aux États de la zone euro en difficulté (Grèce, Irlande, Portugal). Ses émissions de titres reçoivent la garantie des autres membres de la zone, dont la France. À la suite de la décision d'Eurostat du 27 janvier 2011, toutes les opérations du FESF (dettes contractées et créances acquises) sont réintégrées dans les comptes publics des pays garants, au prorata de leurs engagements. Ce traitement laisse donc leur dette nette inchangée. Au troisième trimestre 2014, la France prête indirectement 0,4 Md€ à la Grèce.

Pour en savoir plus :

Au quatrième trimestre, le PIB utilisé pour exprimer la dette en point de PIB est le PIB annuel en données brutes. Cette mesure n'a pas de strict équivalent en cours d'année ; elle est approximée par le cumul du PIB trimestriel en données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO) sur les quatre derniers trimestres connus.

Les données par sous-secteur institutionnel des administrations publiques qui figurent dans ce numéro d'Informations Rapides sont consolidées : sont exclus les passifs détenus par le même sous-secteur ainsi que ceux détenus par les autres sous-secteurs des administrations.

- Des données complémentaires (séries longues, pages internet associées, etc.) sont disponibles sur la page web de cet indicateur : <http://www.insee.fr/fr/themes/info-rapide.asp?id=40>
- La note méthodologique sur la dette trimestrielle de Maastricht des administrations publiques est disponible sur : http://www.insee.fr/fr/indicateurs/ind40/Dette_m.pdf
- Retrouvez les séries longues dans la BDM : [G885](#), [G886](#)
- Suivez-nous aussi sur Twitter @InseeFr : <https://twitter.com/InseeFr>
- Contact presse : bureau-de-presse@insee.fr

